

Premier magazine de référence sur le secteur extractif au Burkina Faso, paraissant le premier jour du mois

Burkina Faso : La SONASP a acheté 13 tonnes d'or entre janvier et août 2024

Au 31 août 2024, la quantité d'or achetée par la SONASP s'établit à 8,149 tonnes pour la production industrielle et 4,9 tonnes pour la production artisanale et semi mécanisée. Il convient de relever que notre pays n'a jamais enregistré une telle quantité d'or provenant des exploitations minières artisanales et semimécanisées. (NDLR : Soit 13,049 tonnes).

Selon le Capitaine Sougrinoma Basile Zongo, Directeur Général de la Société Nationale des Substances Précieuses (SONASP).



Minéraux critiques :

Mis en évidence des indices de lithium, de niobium/tantalum, de terres rares, d'uranium

Page 12

Le Burkina Faso doit définir la liste en fonction de sa vision de développement

Page 16

Transition énergétique : Le mix énergétique pour augmenter la part des énergies renouvelables

Page 8

Minéraux critiques : Mettre en place des politiques et des lois pour améliorer la gouvernance

Environ 19 % des réserves mondiales de métaux entrant dans la fabrication des véhicules électriques alimentés par des batteries se trouvent en Afrique. Ces métaux sont appelés minéraux critiques. La République démocratique du Congo possède à elle seule 60 % des réserves mondiales de cobalt. La Zambie est le septième producteur mondial de cuivre, le Zimbabwe est le sixième producteur de lithium, Madagascar et le Mozambique possèdent d'importants gisements de graphite.

Le secteur minier en Guinée est caractérisé par une abondance et une variété de ressources dont la bauxite, le fer, l'or et le diamant.

La Guinée possède plus d'un tiers des réserves mondiales de bauxite, soit près de 40 milliards de tonnes d'une teneur supérieure à 40%. Cette exploitation place la Guinée au deuxième rang des meilleurs fournisseurs de la chaîne d'approvisionnement de la bauxite mondiale après l'Australie.

Dans le cadre de la diversification de l'exploitation de ces ressources minérales, deux projets d'exploitation de Lithium sont en cours au Mali. Si le projet Bougouni est en phase d'exploration, le projet Galamina est en construction avancé. Sa première production est prévue pour cette année 2024.

Au Burkina Faso, la recherche a révélé des indices de Nickel. Mais le pays a déjà exploité du manganèse, du cuivre et du zinc, considérés comme minéraux critiques.

Parmi les minéraux et métaux critiques, on retrouve les terres rares difficile à extraire avec des procédés complexes de traitement.

Ces minéraux sont également nécessaires pour la transition énergétique et la réduction des émissions de carbone. Ils constituent des innovations technologiques d'une part et des nouveaux substituts minéraux nécessaires à la transition vers une économie à faible émission de carbone.

On observe une demande croissante mondiale de minéraux critiques, principalement due à la place qu'ils occupent dans la transition vers les énergies propres. Au fur et à mesure que le monde avance vers l'abandon des énergies fossiles polluantes vers une utilisation des énergies propres à faibles émissions de carbone, le besoin et la dépendance vis-à-vis des minéraux critiques.

Outre les énergies propres, les minéraux critiques entrent dans la fabrication des technologies propres dont les véhicules électriques, les téléviseurs, les téléphones portables et autres dispositifs numériques, ainsi que les éoliennes.

Ces minéraux entrent aussi dans la fabrication des appareils numériques liés aux technologies de l'information. Dans le secteur de la santé, ils sont utilisés pour les thérapies contre le cancer (radiothérapie), les rayons X, les IRM, ainsi que pour la recherche médicale.

Les gouvernements des pays riches en minéraux critiques doivent mettre en place des lois et politiques et améliorer la gouvernance du secteur extractif afin de profiter des opportunités d'investissement du secteur privé, de collecte de nouvelles sources de revenus, de création d'emplois, de partenariats commerciaux, de transfert de savoir-faire, etc.

Elie KABORE
Directeur de publication

Mines
@ctu
BURKINA

Les Editions Mines Actu Burkina

Directeur de publication
KABORE Elie

Comité de Rédaction

OUEDRAOGO T. Kassamé
BALMA Pierre
KABORE Elie

Adresses

Trame d'accueil, Ouaga 2000
03 BP 7240 OUAGADOUGOU 03
Tel. (+226) 70-52-75-65 / 78 83 74 31
Email :
contact@minesactu.info
et zekabore@minesactu.info

Burkina Faso : La SONASP a acheté 13 tonnes d'or entre janvier et aout 2024

Le Capitaine Sougrinoma Basile Zongo, Officier de l'Armée de Terre a été nommé Directeur Général de la Société Nationale des Substances Précieuses est une société (SONASP) en Septembre 2023. Titulaire d'un Master 2 en Gestion et management des projets, il justifie la création de la SONASP, ses acquis depuis sa création, le projet de transformation des résidus miniers, la construction de la raffinerie.



Le Capitaine Sougrinoma Basile ZONGO a été nommé Directeur Général de la SONASP en Septembre 2023

Qu'est-ce qui a conduit le gouvernement à créer la SONASP ?

La SONASP a été créée par le décret n°2023-1417/PRES-TRANS/PM/ MDICAPME/ MEFP/ MEMC du 24 octobre 2023 et ses statuts approuvés par le décret N°2023-1418/PRES-TRANS/PM/ MDICAPME/MEFP/ MEMC du 24 octobre 2023. Elle est une société d'Etat issue de la transformation de l'Agence Nationale d'Encadrement des Exploitations Minières Artisanales Et Semi-Mécanisées (ANEEMAS) qui était un

établissement de l'Etat à caractère économique.

L'Etat burkinabè ambitionne de transformer structurellement son secteur minier enfin d'accroître les retombées socio-économiques et d'être en phase avec les enjeux de l'heure. En effet, depuis la libéralisation du secteur minier intervenue à la faveur des réformes économiques de 1990, l'État s'est désengagé des secteurs dits concurrentiels dont le secteur minier. Cette politique de désengagement et de libéralisation tous azimuts dans

un contexte où l'Etat n'était pas suffisamment préparé a eu comme effet, la prolifération sans précédent de comptoirs privés d'achat et de vente d'or avec comme corollaire une fraude massive dans la commercialisation de l'or.

La création de la SONASP vise à mettre l'Etat au centre des activités d'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) par l'exploitation, la transformation des produits minier et l'assainissement du circuit de la commercialisation.

Cette nouvelle orientation permettra à l'Etat d'avoir un meilleur contrôle du circuit de la commercialisation de l'or produit artisanalement et partant améliorer les retombées du sous-secteur de l'artisanat minier dans l'économie nationale et lutter contre les flux financiers illicites.

Une partie de la production artisanale de l'or fait l'objet de fraude à la commercialisation : Avez-vous une idée sur les quantités fraudées ?

La production d'or des exploitations minières artisanales est importante mais leurs valeurs exactes restent encore difficiles à maîtriser. Elle est estimée à 9,5 tonnes d'or par an selon l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD).

Cependant, une étude réalisée par l'OCDE à partir de la mesure des émissions de mercure dans l'atmosphère utilisés par les artisans, révèle que cette production se situerait autour de 20 à 25 tonnes d'or par an.

Le rapport de la Commission d'enquête parlementaire sur la gestion des titres miniers et la responsabilité sociétale des entreprises minières révèle que 15 à 30 tonnes d'or font l'objet de fraude par an.

Nonobstant l'importance de la production artisanale annuelle d'or estimée, la production annuelle déclarée de 2015 à 2023 n'a jamais atteint 500 kilogrammes.

Pouvez-vous décrire le circuit de la fraude ?

Le circuit de la fraude de l'or est divers et assez complexe. Il faut cependant noter que le circuit informel du commerce de l'or s'identifie à celui des transactions informelles

de l'or. En effet, l'or est un moyen d'échange reconnu et accepté, notamment chez les commerçants, qui permet de diminuer ou d'éviter les droits de douane perçus à l'importation de marchandises. L'or sert aussi comme monnaie d'échange permettant aux agents économiques de se passer des circuits officiels bancaires et de change.

Ainsi, un commerçant qui désire acquérir des marchandises en grandes quantités dans un autre pays, peut se servir de l'or comme un moyen de paiement. En étant transporté en contrebande, l'or échappe à toute imposition. En le vendant dans un pays frontalier ou à Dubaï, le commerçant réussit à localiser des devises à l'étranger, lesquelles lui permettront d'acquérir puis d'importer des marchandises en les déclarant à des prix moindres ou en les faisant passer en contrebande.

Comment la SONASP compte-t-elle lutter efficacement contre cette fraude de l'or ?

Avec l'adoption de la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant Code minier du Burkina Faso, le législateur a créé les conditions favorables pour lutter efficacement contre la fraude en matière de commercialisation de l'or. En effet, la SONASP fait désormais office de guichet unique pour les exportations d'or de production artisanale et semi-mécanisée. Cela permet de canaliser les quantités d'or issues de ces productions.

Par ailleurs, la SONASP a mis en place des mécanismes de facilitation des procédures d'achats et d'exportation d'or au profit des acteurs de la chaîne de commercialisation. Ces mécanismes ont permis de développer un climat de confiance entre les acteurs.

En outre, la SONASP en tant que comptoir public, propose des prix d'achat incitatif en vue de booster les quantités déclarées.

L'ensemble de ces mesures ont permis d'engranger des résultats forts appréciables. La SONASP va consolider ces mesures et développer d'autres initiatives afin de réduire la dépendance des acteurs aux circuits informels. En effet, le recours des acteurs aux circuits informels pour financer les opérations d'achat d'or les prédisposent à la fraude.

Depuis sa mise en place, quels sont les acquis de la SONASP ?

Les acquis de la SONASP peuvent être appréhendés suivant trois axes d'intervention dont le premier concerne la commercialisation. Au 31 août 2024, la quantité d'or achetée s'établit à 8,149 tonnes pour la production industrielle et 4,9 tonnes pour la production artisanale et semi-mécanisée. Il convient de relever que notre pays n'a jamais enregistré une telle quantité d'or provenant des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées. (NDLR: Soit 13,049 tonnes). Si cette tendance se maintient, ces quantités pourraient atteindre au moins 6,5 tonnes au 31 décembre 2024.

Le 2ème axe concerne l'exploitation. Le conseil des ministres du 07 juin 2023 avait retenu 7 sites au profit de la SONASP en vue de développer des unités de production semi-mécanisée. A ce jour, un modèle type de protocole de gestion et un cahier de charges fixant les conditions de gestion desdits sites ont été élaborés. L'ensemble de ces sites ont fait l'objet de reconnaissance et les évaluations environnementales sont en cours.

Le dernier axe est le traitement et de transformation des produits miniers. La SONASP a pris des participations dans la raffinerie MARENA Gold Burkina. Le lancement des travaux de construction de la raffinerie a eu lieu le 23 novembre 2023. La SONASP a également pris des participations dans la société Golden Hand SA dont le lancement de l'usine de traitement a eu lieu le 26 décembre 2023.

Parlez-nous justement de la place une raffinerie d'or

Burkina Faso fait partie des 3 grands pays producteurs d'or en Afrique de l'Ouest derrière le Ghana et le Mali. Depuis 2009, l'or est le premier produit d'exportation. Cependant, malgré ce rang et contrairement aux autres pays miniers, le Burkina Faso ne dispose pas d'une chaîne complète de l'industrie minière. En effet, il ne dispose pas jusqu'à présent d'une unité de raffinerie d'or. Toutes les opérations d'affinage sont réalisées hors du territoire national.

Conscient de cela, le Gouvernement en partenariat avec le secteur privé a développé un projet de raffinerie et a lancé le démarrage des travaux de construction le 23 novembre 2023.

D'un coût global de 7 milliards F CFA (la valeur du terrain non comprise) le financement est assuré par l'Etat et son partenaire MARENA GOLD BURKINA. La capacité d'affinage sera de 149 tonnes par an pour un titre de 99,99%. La raffinerie sera approvisionnée par trois principales sources : l'or de production artisanal et semi mécanisée au plan national; l'or de production industrielle (grandes et petites mines) ; l'or importé de la sous-région ou d'autres régions du monde.



Il convient cependant de relever qu'au regard du retard observé dans l'exécution des travaux, le Gouvernement a pris l'initiative de réévaluer ses engagements avec son partenaire MARENA GOLD BURKINA en vue d'accélérer la réalisation du projet.

Qu'en est-il du projet de transformation des résidus miniers ?

Nonobstant le développement de l'industrie extractive au Burkina Faso, l'on relève toujours des maillons essentiels manquants dans la chaîne des valeurs. En effet, pendant que les sociétés minières au Burkina Faso génèrent plusieurs tonnes de résidus, il n'y a aucune entreprise spécialisée dans l'extraction de métaux précieux à partir des résidus miniers sur le territoire national. Ces résidus sont exportés hors de notre pays pour traitement avec ce que cela peut comporter en termes de manque à gagner pour l'Etat. Il vous souviendra sans doute, "l'affaire dite de « charbon fin » qui a défrayé la chronique depuis quelques années.

Et comme vous le savez bien, notre pays s'est engagé dans la voie de l'affirmation de sa souveraineté dans tous les domaines y compris celui du secteur minier. Aussi, est-il apparu nécessaire de trouver une solution au niveau national pour récupérer les métaux qui se trouvent dans les résidus miniers

de type charbon fin, scories, cendres et concentré acidique.

C'est alors que l'Etat en partenariat avec le secteur privé national a développé le projet de traitement des résidus miniers porté par la société GOLDEN HAND SA.

D'une capacité de traitement d'environ 1 000 tonnes de résidus/an, ce projet ambitionne d'apporter des solutions novatrices de traitement de résidus miniers de types charbon fin, scories, cendres contenant des métaux précieux.

Elle est approvisionnée à partir des résidus des sociétés minières industrielles. Elle a également vocation à importer des résidus des sociétés minières étrangères pour traitement.

Le gouvernement est entrain de constituer des réserves d'or. Pouvez-vous nous en dire plus ?

La constitution de la réserve d'or s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD) adopté par le Gouvernement en 2022. Il est l'instrument d'opérationnalisation de la politique nationale de développement durant la période de la Transition. Il prévoit des activités majeures dans le secteur minier qui visent à développer un secteur industriel et artisanal

compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents ».

Le gouvernement s'attèle à la définition d'un cadre juridique et institutionnel approprié pour sa constitution et sa gestion.

L'approvisionnement de la réserve d'or peut provenir plusieurs sources dont l'or de production artisanale et semi-mécanisée au plan national ; l'or de production industrielle (grandes et petites mines) ; l'or importé de la sous-région ou d'autres régions du monde ; l'or affiné en provenance de raffineries nationales ; l'or produit dans les unités de traitement des résidus miniers et l'or confisqué au profit de l'Etat.

Pour terminer, je dirai que la maîtrise des quantités d'or issues de l'Exploitation minière artisanale et à Petite échelle (EMAPE) constitue un défi majeur pour notre pays. Pour relever ce défi il est plus que nécessaire d'articuler une vision claire et de développer une synergie d'actions entre les acteurs. Les quantités d'or collectées à ce jour par la SONASP démontre à souhait que le potentiel est réel mais qu'il convient de travailler à alléger les contraintes de la chaîne formelle de commercialisation de l'or afin de créer les conditions d'un commerce responsable de l'or.

Interview réalisée par Elie
KABORE



Burkina Faso : Processus de réalisation du suivi-contrôle du secteur minier



Le suivi-contrôle est l'une des attributions de la Direction Générale des Mines et de la Géologie. Il commence au Bureau par l'exploitation des rapports d'activités transmises par les sociétés, pour relever les informations pertinentes et repérer d'éventuelles anomalies. Les rapports des missions précédentes sont également consultés. Les missions terrain sont ensuite organisées sous forme de campagnes où les projets à contrôler sont regroupés en axes de sortie. La campagne est encadrée par des TDR qui précisent ces axes et les sites à visiter ainsi que la durée de chaque mission, la date indicative des missions, la composition des équipes et éventuellement des thématiques de contrôle. Sur le terrain, la mission consiste à visiter les infrastructures de production dans ses différentes composantes, à relever les non conformités et à formuler des recommandations. Les questions de Santé -Sécurité au travail et Environnement

sont aussi prises en compte. Il s'agit aussi de vérifier si les recommandations précédentes ont été mises en œuvre. Le volet contrôle consiste à vérifier la sincérité des rapports déposés. Outre la visite complète du site, un entretien avec le promoteur permet de recueillir des données complémentaires sur la base d'une fiche conçue à cet effet pour servir de base à l'entretien. Des rencontres avec les autorités administratives locales permettent de recueillir leurs appréciations et leurs préoccupations. Les infrastructures sociales réalisées par la société dans le cadre de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) mentionnées dans les rapports font également l'objet de suivi. Un rapport de mission permet de documenter les résultats de la mission et les recommandations majeures sont transmises par courrier au promoteur pour mise en œuvre.

Dans le cadre de ce suivi, des protocoles ont été signés le mois d'avril 2024 entre le ministère

des mines et les entreprises industrielles.

La signature de ces protocoles est en accord avec le décret du 28 octobre 2018 portant conditions de coulée, de pesée et de colisage de l'or produit industriellement et du contrôle de la quantité et de la qualité de l'or et des autres substances précieuses vise 2 objectifs majeurs dont le premier est de permettre le démarrage du suivi de la coulée de l'or. Depuis des années, des missions de pesée et colisage sont faites par l'Administration minière, mais à travers cette signature, l'Administration minière s'assurera en amont que ce qui est produit en termes d'or est ce qui est exporté à travers les pesées et le colisage. Le suivi de la coulée par l'Administration minière est entériné par le prélèvement d'échantillon d'au moins une gramme d'or coulée pour des analyses par le Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina Faso (BUMIGEB). Les analyses permettent de faire une contre-expertise des informations fournies par la mine.

Le deuxième objectif est de faire valoir la souveraineté de l'Etat à travers la prise en charge en termes de transport et de frais de mission, autrefois à la charge des sociétés minières. Il est vrai que pour les zones à fort défi sécuritaire, la voie aérienne est celle utilisée par les sociétés minières. L'Etat est en cours de signature d'un protocole devant permettre la compensation suivant un montant forfaitaire des agents qui seront transportés par les sociétés pour ces missions.

PB

Transition énergétique : Le mix énergétique pour augmenter la part des énergies renouvelables

Alfa Oumar Dissa est Professeur titulaire de Physique, spécialisé en Energie solaire et thermique et en génie des procédés énergétiques. Plus connu à travers les fonctions notamment celle de Ministre en charge de l'énergie, des mines et carrière et de Directeur général de la SONABHY, il fait le point de la présence des minéraux critiques au Burkina Faso, les avantages des minéraux critiques pour un pays comme le Burkina Faso. Il explique comment les minéraux critiques peuvent-elle contribuer à la transition énergétique.



Selon le Pr. Alfa Oumar Dissa, le Burkina Faso dispose de gisements importants de minéraux critiques

Décrivez-nous le cadre institutionnel, légal et réglementaire de la transition énergétique au Burkina Faso

Le piédestal du cadre légal de la transition énergétique au Burkina Faso est inclus dans l'amateur globale de la loi actuelle, loi n°014-2017/AN du 20 avril 2017 portant réglementation générale du secteur de l'énergie.

Ainsi, pour guider le pays vers la transition énergétique, cette loi consacre la diversification des sources d'énergie (le mix énergétique), comme moyen approprié visant à augmenter la part des énergies nouvelles (alternatives et renouvelables) dans la production, qui, pour ce faire, devraient progressivement se substituer aux énergies conventionnelles, jugées polluantes. Au plan

institutionnel et réglementaire, ce changement majeur s'est traduit, d'une part par la formulation d'un bouquet énergétique prenant désormais en compte l'exploitation de ces énergies de substitution et leur intégration formelle dans les politiques sectorielles en matière d'énergie et d'autre part, par la création de l'Agence Nationale des Energies Renouvelables et

de l'Efficacité Énergétique (ANEREE) ayant pour mission la promotion des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique

Comment le Burkina Faso se prépare pour la transition énergétique ?

Sans se tromper, on peut affirmer que le Burkina s'est déjà inscrit, depuis quelques années, dans la dynamique de ce nouveau paradigme de l'exploitation énergétique avec pour principes cardinaux la mixité et l'efficacité énergétique.

Cela s'est matérialisé par la formalisation d'un cadre légal, réglementaire et institutionnel favorable à la transition énergétique depuis 2017. Aussi, en dépit du fait que cette volonté manifeste d'aller vers la transition énergétique se traduit plus dans les textes que dans les réalisations actuelles sur le terrain, il n'en demeure pas moins que le système d'exploitation énergétique du pays amorce inlassablement une trajectoire vers la valorisation de ses sources endogènes renouvelables en occurrence l'énergie solaire et dans une moindre mesure les bioénergies. Et c'est fort de cette intention d'aller vers la transition énergétique que depuis 2017, date de la mise en place du nouveau cadre réglementaire, au moins 5 centrales solaires d'une capacité cumulée d'environ 128 MWc ont été réalisées avec d'autres en plein développement.

Au cours des dernières, il faut aussi noter que plusieurs programmes d'électrification solaire ont vu le jour notamment dans les zones rurale et péri-

urbaine mais également dans les infrastructures publiques et privées, les infrastructures sociocommunautaires (service de santé, écoles, marchés), les espaces publics dont une bonne partie de l'éclairage public et les ménages.

Quel est le taux d'utilisation des énergies fossiles comparées aux énergies renouvelables ?

En réalité, la part de chacune de ces sources d'énergie dans le bouquet énergétique dépend du type de vecteur énergétique à savoir si la source fossile ou renouvelable est utilisée pour la production de gaz, d'électricité, de carburants etc. Dans le cas du besoin en électricité, il faut noter que la part des énergies renouvelables dans la production électrique nationale est très fluctuante au fil des années. Elle est tributaire d'une année à l'autre à la fois du taux disponibilité annuel des groupes thermiques, de l'augmentation de la production renouvelable et surtout de l'importation électrique à partir des pays voisins. Ainsi selon l'annuaire statistique 2022 du ministère en charge de l'énergie, en 2019, 2020, 2021 et 2022 les parts respectives des énergies renouvelables dans la production nationale d'électricité et dans l'offre totale (en prenant en compte l'importation) étaient respectivement de 17,6%, 24,7%, 18,8%, 14,1% et 8,1%, 8%, 8%, 5,6%. Il apparaît clairement que la part des énergies renouvelables dans la production électrique reste marginale malgré le potentiel énorme en sources d'énergies renouvelables dont dispose le pays et les efforts fournis ces dernières pour développer celles-ci. Mais ce constat laisse entrevoir

les énormes potentialités de développement de projets futurs d'énergie renouvelables. L'instar des pratiques répandues à l'échelle mondiale sur la production et la vente d'électricité renouvelable, ces potentialités représentent un large vaisseau de développement de projets pour les producteurs indépendants d'électricité (PIE).

Comment les sociétés minières peuvent-elles contribuer concrètement à la transition énergétique ?

Avant de répondre à proprement dit à cette question, rappelons que la disponibilité et l'accessibilité de l'énergie impactent profondément la production minière. Cependant, force est de reconnaître que malgré l'importance du secteur minier sur l'économie nationale, l'énergie électrique principal facteur de la productivité minière (20 à 30% des charges de production) n'est pas toujours disponible selon les exigences techniques requises (puissance et tension d'alimentation, stabilité de la tension et de la fréquence stable, etc.). Cette situation fort regrettable se traduit par l'absence d'infrastructures électriques adéquates capables d'assurer l'alimentation des activités extractives dans les différentes localités minières. Les défaillances récurrentes dans la fourniture d'électricité qui entachent la qualité du service ajouté au manque de planification appropriée du développement du secteur ont convaincu au fil des années les industries minières à s'orienter vers la mise en place de leurs propres moyens de production. En l'absence d'alternative

de production crédible dans les localités d'implantation, l'autoproduction des sociétés minières essentiellement d'origine thermique vise à répondre aux besoins à la fois conjoncturels en attendant l'arrivée de ligne HT du réseau national et structurel en électricité. Mais l'autoproduction sur la base de la production thermique induit des pertes financières à la fois pour les sociétés minières en raison de coûts exorbitants d'exploitation et d'entretien mais aussi pour la SONABEL qui perd une bonne partie de ses gros clients solvables. Dans le contexte de la transition énergétique où le coût de revient du kWh solaire est en net régression et le cadre législatif et réglementaire favorise le rachat de surplus de production, les énergies renouvelables, en l'occurrence l'électricité solaire sont une grande opportunité pour les industries minières ; à la fois de réduction des coûts de production, de contribution à la réduction du déficit électrique du pays et de participation à sa transition énergétique. C'est à ce titre, la contribution des entreprises minières à la transition énergétique gagne tout son sens. La SONABEL peut donc s'appuyer sur cette demande minière pour favoriser le développement de nouvelles centrales solaires pour à la fois satisfaire la demande de la mine et alimenter les populations des localités minières. Ce type de convention peut-être matérialisé suivant deux options. Ainsi, d'une part, un Producteur Indépendant d'Énergie (PIE) peut signer une convention d'exploitation tripartite (PIE-Société Minière-SONABEL) dans zone minière assortie d'un Contrat d'Achat

d'Électricité (CAE) avec le client choisi (la mine) et un Contrat de Rachat d'Électricité (CRE) avec la SONABEL. D'autre part, la convention peut s'établir directement entre la SONABEL et l'entreprise minière, qui fait de l'autoproduction et revend son surplus de production à la SONABEL à travers un CRE. La mise en place de ces types de convention repose sur l'évaluation du total de la demande du projet minier et des besoins de fournitures hors mine de la région. Cela exige, d'étudier en amont les différentes options de développement et de financement du projet en mettant en emphase les rôles respectifs des différentes parties, leurs obligations, leurs responsabilités et leurs relations contractuels y compris le partage de risques entre l'Etat central et la SONABEL, le promoteur du projet minier et le producteur indépendant d'électricité, s'il y a lieu.

Comment le secteur minier peut-il apporter des solutions au financement de la transition énergétiques ?

Il existe plusieurs options pour le financement de la transition énergétique. Les plus répandues à travers le monde sont basées sur la valorisation des crédits carbone des projets ou des fonds induits du principe du pollueur-payeur. Dans le cas du Burkina Faso, comme, je l'ai dit précédemment, le besoin énergétique des entreprises minières peut-être mis à profit pour financer efficacement cette transition énergétique. Le triptyque besoins énergétiques de la mine/besoins énergétiques des régions minières/transition

énergétique permet d'établir un partenariat tripartite Etat-SONABEL/Mine/ PIE qui sera bénéfique pour la transition énergétique à cause du coût de revient du kWh de l'électricité renouvelable qui est aujourd'hui largement en dessous de celui d'origine thermique mais aussi des avantages légaux accordés au rachat de surplus d'électricité d'origine renouvelable.

Une autre alternative pour le financement de la transition énergétique impliquant les mines serait la valorisation des minéraux critiques dont le pays regorge des gites en abondance. Dans l'industrie de fabrication des composants des systèmes d'énergies renouvelables, notamment solaire, ces matériaux de transition sont très prisés et leur demande ne fait qu'augmenter au fil des années. Par exemple, l'exploitation de certains gisements de substances critiques pourrait se faire dans le cadre de conventions spécifiques qui impliqueraient des industries de composants de systèmes solaires, pour qu'une partie des royalties ou des fonds destinés à la Responsabilité Sociétale et Environnementale de l'entreprise d'exploitation soit dédiée au développement de centrales solaires de grandes capacités.

Qu'appelle-t-on minéraux critiques ?

Les minéraux critiques ou encore minéraux stratégiques ou encore minéraux de la transition énergétique sont des substances minérales ou des métaux essentielles aujourd'hui pour l'industrie des technologies d'énergies renouvelables en particulier,

et plus généralement des technologies moins polluantes, vitales pour la transformation de l'économie mondiale vers une économie à faible émission. Le terme « critique » consacré à une substance est souvent lié au contexte de l'évolution du marché de cette substance relativement aux besoins mondiaux mais également sa disponibilité. Ce terme n'a pas également le même sens selon les situations des pays. La criticité du matériau peut être liée à son importance relative, son abondance ou son importance pour l'activité industrielle mais aussi aux difficultés liées à son approvisionnement au plan mondial. A titre illustratif du regain d'importance des minéraux critiques dans les technologies émergentes, on peut citer l'utilisation de plus d'une dizaine de minéraux critiques dans l'industrie des composants d'énergies solaire et éolienne, plus d'une quarantaine dans le domaine du numérique essentiellement pour les TIC et associés, près d'une dizaine pour les véhicules électriques, mais aussi dans le domaine de la santé notamment pour les équipements de radiothérapie, des IRM etc...

Est-ce que le Burkina Faso dispose-t-il de minéraux critiques ?

Bien évidemment le Burkina Faso dispose de gisements importants de minéraux critiques. Les gîtes les plus connus sont, entre autres, le gisement de manganèse de Tambao (à + 19 millions de tonnes de minerai à 55% de teneur) et de Kiéré (600 milles tonnes de 43 à 53%), les gisements de Nickel et de Cobalt à Bonga, Dablo et Tin

Saman (Bonga avec 20 millions de tonnes de réserves à 1,2% de Nickel et 0,05 à 0,5 % de Cobalt, Dablo avec 10 millions de tonnes de réserves à 1,5 % de Nickel), les réserves de Zinc avec l'important gisement en exploitation de Perkoa (+ 6,9 millions de tonnes de minerai à 18% de Zinc), de Nabénia-Tenga et des indices de Tiébélé et Garangole et des anomalies au nord de Gbandjigui et Gongombili, des gîtes de cuivre à Gaoua, Dienemera - Gongondy, Wayen et Goren, des indices de Lithium dont celui de Kangounadéni et d'autres localités, d'Etain et de terres rares à sidéradoukou et d'autres localités. Pour ne citer que ces exemples.

Quels sont les avantages des minéraux critiques pour un pays comme le Burkina Faso ?

Les avantages des minéraux critiques pour un pays comme le Burkina Faso sont innombrables. A cause de leur importance graduelle que requiert la demande industrielle dans le contexte mondiale de transition énergétique et d'évolution vers des économies moins polluantes, ces substances critiques gravitent désormais autour du centre de gravité de l'économie des matières premières. Elles font l'objet de toutes les convoitises sur les bourses de matières premières. Puisqu'elles sont sollicitées par la quasi-totalité des technologies émergentes ou innovantes, qui les dévorent insatiablement. Par exemple l'industrie des composants d'énergie solaire utilise des minéraux critiques comme le Zinc, le Manganèse, le lithium, le cuivre, le Cobalt, le Nickel etc..., tous des substances dont dispose le Burkina Faso. Fort de

cette situation, notre pays qui dispose d'une large gamme de ces minéraux critiques devrait tirer profit de ce contexte mondial de leur forte demande pour tirer son épingle du jeu. Aussi, les gisements prouvés du pays devraient faire l'objet d'études à la fois minutieuses et avancées pour mieux maîtriser leurs potentiels afin de planifier efficacement leur exploitation et in fine optimiser l'impact de la production de minéraux critiques sur l'économie nationale. Cela passe nécessairement par l'élaboration d'un cadre législatif et réglementaire spécifique aux minéraux critiques à même de mieux encadrer leur exploitation.

L'exploitation de ces minéraux devrait être une aubaine pour notre pays pour réussir sa transition énergétique. Et cela, au vu de la place importante qu'occupent ces substances dans l'industrie de fabrication des équipements d'énergies renouvelables et autres technologies vertes. Ainsi, au-delà des retombées pour l'économie nationale, l'exploitation des gisements de ces substances pourrait se faire dans le cadre de conventions multipartites qui impliqueraient des industries de composants d'énergies renouvelables afin qu'une partie des ressources générées soient destinée au développement d'infrastructures énergétiques comme les centrales solaires. C'est à ce prix, qu'il n'est contestablement l'exploitation des minéraux critiques aura sa quote-part dans l'atteinte des objectifs visés par la transition énergétique dans notre pays.

**Interview réalisée par
Elie KABORE**

Burkina Faso : La prospection a mis en évidence des indices de lithium, de niobium/tantalium, de terres rares, d'uranium

Le Docteur Hermann Ilboudo, est Enseignant-chercheur à l'Université Joseph KI-Zerbo. Depuis le 11 avril 2024, il a été nommé Directeur général du Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB). Il donne des informations sur le suivi de la coulée des lingots d'or dans les mines industrielles et les minéraux critiques découverts au Burkina Faso.



Docteur Hermann Ilboudo, Directeur général du Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB) depuis 11 avril 2024

Présentez le BUMIGEB à nos lecteurs

Au départ administré sous la forme d'une Direction de la géologie et des Mines (DGM) à Bobo-Dioulasso (1960 à 1968), puis transféré à Ouagadougou (1968), le Bureau Voltaïque de la Géologie et des Mines (BUVOGMI), actuel Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB), a été créé en 1978 sous la forme d'un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial par Décret n°78-165/PRES/MCDIM du 17 mai 1978. En 1993, il a été élevé au rang de Société à Caractère Stratégique

par la Loi n°53/93/ADP du 20 décembre 1993. Il est transformé en Société d'Etat en 1993 et ses statuts particuliers adoptés respectivement par les Décrets n°97-339/PRES/PM/MCIA/MEM/MEF et n°97-340/PRES/PM/MCIA/MEM/MEF du 11 août 1997. Le BUMIGEB est le Service Géologique National du Burkina Faso. Avec un peu plus de 45 ans d'existence, il est l'opérateur de l'Etat en matière de recherches géologiques et minières. Par ailleurs, il assure le contrôle de la sécurité dans les industries, les mines, les ménages et le transport des hydrocarbures. Placé sous la tutelle technique du

Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières, le BUMIGEB se présente comme le bras technique et opérationnel de l'Etat dans l'univers minier au Burkina Faso.

Nous collectons donc l'information géologique et minière, la traitons, la stockons dans une base de données et la diffusons auprès des investisseurs miniers afin que le Burkina Faso soit le choix privilégié de ces derniers pour investir dans le secteur. Ainsi, le BUMIGEB dispose d'une base de données géominières régulièrement mise à jour qu'il vulgarise auprès des potentiels

investisseurs à travers un Géoportail. Il ne faut pas non plus oublier la contribution majeure du BUMIGEB à la formation et à la recherche géoscientifiques.

Quel rôle a joué le BUMIGEB dans la mise en exergue du potentiel minier burkinabè depuis sa création ?

En tant que service géologique national, le BUMIGEB a été, depuis les années 1960 (DGM à BUVOGMI, puis à BUMIGEB), le principal acteur dans la recherche et la valorisation du potentiel minéral du sous-sol burkinabè. Ainsi, la plupart des mines en activité aujourd'hui sont le résultat des travaux pionniers du BUMIGEB à travers de vastes projets de prospection mis en route après l'indépendance du pays.

Quelles sont les principales ressources minières dont regorge le sous-sol burkinabè ?

A ce jour, nous pouvons affirmer la présence de plusieurs substances minérales dans le sous-sol du Burkina Faso.

Personne n'est sans savoir que notre sous-sol contient l'or au regard du nombre de mines en exploitation et le développement de l'artisanat minier. Plus récemment, le pays a connu une exploitation de zinc.

Par contre, d'autres substances minérales dont des indices ont été mis en évidence, attendent d'être mieux précisées. Parmi elles, on peut citer : le fer, le titane, le vanadium, le nickel, le cobalt, l'aluminium, le niobium-tantalum, l'étain, le lithium, les terres rares, etc.

A ces substances métallifères, s'ajoutent les substances non métalliques communément appelées minéraux de développement comme les phosphates, les calcaires à ciment,

les dolomies, les marbres, les granites, les gabbros, les grès, ... qui sont exploitées pour la construction ou utilisées comme intrants dans la production d'autres produits semi-finis ou finis.

Quelles sont les minéraux critiques découverts au Burkina ? Sont-ils exploités ?

Les travaux de prospection régionale ont permis de mettre en évidence des anomalies et indices miniers de ressources aujourd'hui prisées sur le marché international. Ces substances du point de vue de la demande très importante et du fait que l'offre soit limitée sont considérés comme des substances critiques. On note parmi tant d'autres, des indices de lithium, de niobium/tantalum, de terres rares, d'uranium, ...

A quoi sert chaque minéral critique du Burkina Faso ?

Les minéraux critiques, de façon générale, interviennent dans le domaine de la haute technologie ainsi que dans la transition énergétique, c'est-à-dire les énergies vertes ou énergies renouvelables. Pour le moment au Burkina Faso, nous ne sommes pas au stade aval de l'utilisation, mais plutôt au stade amont dans la définition de cibles et la prospection. Nous espérons que les découvertes de gisements viendront rapidement dans les années à venir pour une exploitation au bonheur de notre Chère Patrie.

Le BUMIGEB prélève des échantillons lors des missions de suivi de la coulée des lingots d'or dans les mines industrielles. Quelle est leur destination ?

Le prélèvement des échantillons lors des missions de suivi de la coulée des lingots d'or dans les mines industrielles est fait par le laboratoire du BUMIGEB à des fins d'analyse. Les résultats

de la détermination des titres des lingots sont transmis à l'administration des mines. Ils servent à confirmer ou infirmer les résultats du titre des lingots obtenus par la mine et la raffinerie chargée de traiter ces lingots. Par ailleurs, les résultats des titres des lingots produits par le laboratoire du BUMIGEB permettent à l'État de se prononcer sur la liquidation des factures liées à la pesée et colisages des lingots d'or produits industriellement au Burkina Faso.

Le Burkina Faso s'est doté d'un nouveau Code minier le 18 juillet 2024 : Quelles sont les grandes innovations pour ce qui concerne les attributions du BUMIGEB ?

La loi n° 016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant Code minier du Burkina Faso comporte des innovations majeures dont le principal but demeure non seulement de donner une place importante aux investisseurs nationaux mais aussi de permettre à l'État de s'approprier davantage son secteur minier et de maximiser les recettes au profit du développement socioéconomique durable du Burkina Faso et des générations à venir.

Pour ce qui concerne le BUMIGEB, d'abord, l'innovation majeure se trouve dans sa consécration légale. Même si ses attributions étaient définies dans les actes réglementaires, il n'était pas fait expressément cas de cette structure très stratégique dans les lois relatives aux mines antérieures, notamment celles de 2003 et 2015. De ce fait, le BUMIGEB voit son statut renforcé car la mention d'une structure dans un texte à caractère législatif le positionne dans le second niveau de la hiérarchie des structures administratives juste après celles consacrées dans la Constitution. Mieux, elle n'est pas liée aux vicissitudes décrétales de remise en cause.

Ensuite, le nouveau Code minier de 2024 vient renforcer la position stratégique du BUMIGEB en tant que Service Géologique National ayant en charge les zones promotionnelles déterminées par les différents textes et considérées comme superficies réservées à l'Etat pour la recherche dans le but d'approfondir la connaissance géologique et minière de base ou à des fins scientifiques.

En outre, la nouvelle loi attribue au Service géologique national, les compétences pour les analyses des échantillons, les essais métallurgiques et leur conservation. Le BUMIGEB se présente donc comme la structure nationale de référence pour l'analyse des teneurs et de la qualité des échantillons. En effet, conformément à l'article 45 du Code minier de 2024 « [I]es analyses d'échantillons et les essais métallurgiques s'effectuent au Burkina Faso. Toutefois, le titulaire d'un titre minier peut, après autorisation écrite de l'Administration des mines, effectuer des analyses d'échantillons et des essais métallurgiques en dehors du Burkina Faso.

Les conditions d'exportation de ces échantillons sont précisées par voie réglementaire ».

Ainsi, ayant la primeur dans le domaine, l'autorisation accordée par l'Administration des mines à un titulaire de titre minier d'« effectuer des analyses d'échantillons et des essais métallurgiques en dehors du Burkina Faso » doit se faire normalement après avis conforme du BUMIGEB. Cela est d'autant plus vrai qu'en application de l'alinéa 4 du même article 45 « [I] les titulaires de titres miniers sont tenus de déposer au laboratoire du service géologique national [qui est le BUMIGEB],



Le prélèvement des échantillons lors des missions de suivi de la coulée des lingots d'or dans les mines industrielles est fait par le laboratoire du BUMIGEB à des fins d'analyse

des échantillons provenant des recherches géologiques et minières ainsi que des échantillons de produits miniers destinés à l'exportation ».

De plus, sauf cas de contestation pour échoir à un laboratoire tiers, seul le BUMIGEB reçoit la compétence pour déterminer la teneur et la qualité de référence. Ainsi, aucune structure ne peut lui équivaloir dans son domaine.

Quelles sont les perspectives pour le BUMIGEB ?

Le BUMIGEB a mis en place de vastes programmes de couverture de toute l'étendue du territoire en prospection régionale dans le but de déterminer tout le potentiel minier du pays. Il envisage également des programmes de prospections détaillées sur des cibles bien définies et d'intérêt national pour confirmer ces anomalies et indices miniers. Enfin, il entend mettre en exergue le développement des gîtes prometteurs.

Le BUMIGEB travaille à de meilleures visibilité et accessibilité des données géominières pour renforcer l'attractivité du pays aux investisseurs miniers.

Aussi, le renforcement de la recherche scientifique géologique et minière, en collaboration avec les universitaires, service du développement de la nation burkinabè, sera un leitmotiv de notre structure.

Je profite de l'occasion pour rassurer les acteurs (investisseurs et partenaires) du secteur minier, que l'histoire belle du BUMIGEB racontée avec fierté, basée sur le travail acharné des devanciers dont les fruits profitent directement ou indirectement à tous aujourd'hui continuera de s'écrire parce que des projets ambitieux sont en cours pour la découverte de substances minérales d'intérêt mondial.

Interview réalisée par Elie KABORE

Carrières au Burkina Faso : 1141 emplois créés et 318,412 millions FCFA versés à l'Etat au 1er semestre 2024

La Direction générale des Carrières, structure du ministère de l'Energie, des mines et des carrières a été créée en avril 2012 avec pour mission principale, la conception, l'élaboration, la coordination et l'application de la politique du ministère dans le domaine des carrières. Tiendrebeogo Patoingnimi Arsène est le Directeur général des Carrières depuis Janvier 2023.



Tiendrebeogo Patoingnimi Arsène est le Directeur général des Carrières depuis Janvier 2023.

Sont considérés comme substances de carrières, les matériaux de construction, d'empierrement de viabilité, d'amendement pour la culture de terres ainsi que les matériaux servant à l'industrie céramique et autres substances analogues, à l'exception des phosphates, nitrates, sels alcalins et autres sels associés dans les mêmes gisements et les tourbières.

Quant à la carrière, elle se définit comme étant le classement des gîtes de substances minérales utilisées notamment dans la construction, l'ornementation et l'empierrement de viabilité, ainsi que le site d'exploitation de telles substances minérales avec l'ensemble des installations, équipements, usine de traitement et autres infrastructures se trouvant sur le site et qui sont nécessaires à l'exploitation desdites substances minérales.

Au Burkina Faso, il existe 3 types de carrières dont les carrières industrielles, les carrières semi-mécanisées et les carrières artisanales.

Au premier semestre 2024, 06 substances de carrières sont exploitées au Burkina Faso, à savoir le granite, le basalte, les calcaires dolomitiques, les tufs, le sable et la latérite. En termes d'autorisations, 06 autorisations de recherche des gîtes de carrières, 01 autorisation d'exploitations artisanales des substances de carrières et 03 dossiers en cours d'instruction. 02 permis semi-mécanisées, 90 permis d'exploitation industrielles et 29 carrières sont en production au 31 juillet 2024.

Le volume des produits extraits est évalué à 617 523 m³. Le nombre d'emplois créés s'élève à 1 141. Les carrières ont contribué

en termes de redevances sur la production à 318 412 519 FCFA au budget de l'Etat et 105 017 108 FCFA au titre du Fonds minier de développement.

La situation sécuritaire a eu un impact sur le secteur des carrières avec l'arrêt des activités de 2 carrières dont l'une dans la région de l'Est et l'autre dans la région du Sahel.

Pour Tiendrebeogo Patoingnimi Arsène, le développement d'un pays repose sur ces ressources en matériaux de construction pour les travaux de BTP et d'amendement des sols pour l'agriculture. Investir dans l'exploitation des carrières revient donc à participer au développement infrastructurel, minier et agricole du pays. Le Burkina Faso regorge d'un fort potentiel en substances de carrières, assurant ainsi une exploitation durable. Il existe toujours des possibilités de transformation des substances de carrières, à savoir la fabrication, de carreaux à base de pierres ornementales, de chaux à base de calcaires dolomitiques et de l'argile calcinée pour substituer le clinker dans la cimenterie.

« Notre souhait est d'arriver à une exploitation durable et plus professionnelle des carrières et l'Administration minière travaille à cet effet », selon le Directeur général des Carrières depuis Janvier 2023.

PB

« Le Burkina Faso doit définir une liste de minéraux critiques en fonction de sa vision de développement », Aristide Bélemsobgo, Directeur Général des Mines et de la Géologie (DGMG)

Pourquoi les minéraux critiques sont importants pour un pays ? Comment s'effectue le suivi-contrôle du secteur minier industriel et secteur artisanal ? Aristide Bélemsobgo, Directeur Général des Mines et de la Géologie (DGMG) depuis avril 2023 répond à ces questions.



Aristide Bélemsobgo, Directeur Général des Mines et de la Géologie (DGMG) depuis avril 2023

Quel est l'état des lieux actuel du secteur minier burkinabè ?

Le secteur minier burkinabè reste dynamique malgré les nombreux défis dont il fait face. En 2023, avec une production annuelle de 56,847 tonnes d'or fin, elle était légèrement en baisse (1,4%) par rapport à celle de 2022 où la production minière d'or fin était de 57,674 tonnes. Avec 12 mines ayant contribué à cette production, la baisse observée est en lien avec la non-atteinte de ses objectifs des mines de Boungou, de Yimiougou et de Taparko. Cette production globale a néanmoins permis de générer

plus de recettes d'exportation, des recettes pour le budget de l'Etat et pour le Fonds minier de Développement local, au regard de la flambée du cours de l'or et de la révision du décret portant taxes et redevances minières, qui consacre une augmentation des royalties pour s'aligner à cette flambée du cours de l'or. Par contre, la production minière artisanale et semi-mécanisée a faiblement contribué au regard d'une faible production déclarée de 491 kg.

Au premier semestre 2024, sur les 12 mines qui avaient produit en 2023, seule la mine de Boungou n'a pas

fourni de production aurifère eu égard des difficultés d'approvisionnement de la mine en biens et services miniers à cause de la situation sécuritaire. Ce qui fait que la production au premier semestre 2024 qui est de 26,554 tonnes est légèrement en baisse par rapport à la production aurifère de la même année. La production minière au premier semestre 2024 a permis de générer au compte des recettes d'exportations 1 140 milliards de FCFA, 79,29 milliards FCFA de royalties et 11,42 milliards de FCFA au compte du Fonds Minier de Développement Local (FMDL).

Il est important de noter la hausse de la contribution de la production formelle d'or artisanale et semi-mécanisée qui a atteint un niveau record de 3,927 tonnes au 31 juillet 2024. Pour une prévision annuelle de production de 500 kg, en 7 mois en 2024, cette quantité formelle est un record jamais atteint au Burkina Faso. Elle peut être en lien la note du gouvernement en février 2024 interdisant l'exportation par les sociétés privées, de l'or de production artisanale et semi-mécanisée. La formalisation et l'encadrement de l'artisanat minier devront permettre un meilleur contrôle et une meilleure contribution de la production aurifère de ce sous-secteur au budget de l'Etat.

Le Burkina Faso dispose-t-il de minéraux critiques ?

Pour ce qui est du cas du Burkina Faso, les minéraux critiques pour la transition énergétique ou minéraux verts selon la définition de l'Union Africaine, ou minéraux de la transition énergétique selon la définition de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) sont présents au Burkina Faso. Certains tels que le zinc, le Manganèse et le Cuivre ont déjà fait l'objet d'exploitation. Mais de nombreux indices, prospects et gîtes de nickel, d'aluminium, de cobalt et de lithium sont répertoriés dans le pays. Des travaux supplémentaires du BUMIGEB et des sociétés minières devront permettre de mieux définir leur potentialité.

Mais il y a lieu effectivement pour le Burkina Faso de définir une liste de minéraux critiques en fonction de sa vision de développement. C'est dans ce cadre qu'un atelier préliminaire a été organisé en décembre 2023 afin de réfléchir sur la définition d'une liste de minéraux critiques susceptibles de contribuer au développement



Le suivi-contrôle est l'une des attributions principales de la Direction Générale des Mines et de la Géologie.

et à la souveraineté du pays notamment dans l'économie, l'énergie, l'Agriculture, etc. Un atelier national permettra d'arrêter une liste définitive de minéraux critiques pour le Burkina Faso et de définir une stratégie pour la recherche, l'exploitation et l'utilisation de ces minéraux au Burkina Faso.

Pourquoi les minéraux critiques sont importants pour un pays ?

Avant tout chose, il est important de définir la notion de minéraux critiques. En effet, les minéraux critiques sont des ressources minérales qui revêtent une importance cruciale pour l'économie mondiale et pour diverses industries (stratégiques pour l'économie), mais qui présentent des risques en termes d'approvisionnement en raison de leur rareté, de leur concentration géographique, la géopolitique, de leur vulnérabilité aux fluctuations des marchés mondiaux, ou de leur dépendance à des chaînes d'approvisionnement complexes. La criticité des minéraux varie en fonction besoins et des orientations politiques et économiques des pays. Par exemple, les minéraux tels que l'or, l'uranium ou le fer sont critiques pour la Chine, mais non pour les pays de l'Union Européenne et les Etats Unis. Par contre, certains minéraux demeurent

critiques pour la plupart des pays développés. Ce sont le lithium, le graphite, le cobalt, le cuivre, le zinc, le manganèse, l'aluminium, etc. Cette criticité est liée au fait que ces minéraux sont essentiels au développement de nouvelles technologies pour la transition énergétique. En règle générale, il appartient à chaque pays de définir ses minéraux critiques en fonction de ses besoins.

Le Burkina Faso dispose-t-il d'un cadre politique ou légal sur les minéraux critiques ?

Pour le moment, le Burkina ne dispose pas d'un cadre politique sur les minéraux critiques, même si dans la stratégie des Mines et des Carrières 2017-2026, il est prévu la diversification de la production minière. Actuellement avec la vision du monde vers ces minéraux critiques, le Burkina Faso va définir à l'instar de certains pays africains tels que le Ghana et la Zambie, une stratégie sur les minéraux critiques. Déjà, dans la loi 016-2024/ALT du 18 juillet 2024, à son article 5, il est prévu pour des questions d'ordre stratégique, la définition d'une liste de minéraux à considération particulière. Cela est donc un tremplin qui permettra la prise de textes réglementaires spécifiques pour ces minéraux.

Interview réalisée par PB

Cadastre minier : Des permis de recherches sur le lithium octroyés dans le passé

Le thème de la 6ème édition de la Semaine des Activités Minières d'Afrique de l'Ouest (SAMA O) qui a eu lieu du 26 au 28 septembre 2024 a porté sur les minéraux critiques.



Mamadou SAGNON est le Directeur Générale du Cadastre Minier.

La Direction générale du Cadastre minier (DGCM) n'a enregistré aucune nouvelle demande pour ce type de minéraux, à cause principalement de la suspension de la réception des demandes de permis de recherche toujours en vigueur, selon Mamadou Sagnon, Directeur générale du Cadastre minier. Cependant, des titres miniers ont été par le passé octroyés pour la recherche des minéraux critiques notamment le lithium mais toujours en association avec l'or et d'autres métaux précieux. On estime leur nombre à environ une trentaine de permis de recherche.

424 titres miniers et autorisations valides au 31 juillet 2024

A la date du 31 juillet 2024, la Direction générale du Cadastre minier (DGCM) compte 424 titres miniers et autorisations valides. Il s'agit de 23 permis d'exploitation industrielle de substances de mines; 279 permis de recherche; 15 permis d'exploitation semi-mécanisée de substances de mines; 08 autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines; 90 autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières; 02 autorisations d'exploitation semi-mécanisée de substances de carrières; 01 autorisation d'exploitation artisanale de substances de carrières; 06 autorisations de recherche de gîte de substances de carrières.

Pour le DG du cadastre

minier, l'octroi de ces titres et autorisations se fait selon une procédure.

La procédure d'octroi des titres miniers et autorisations est guidée par le principe du "premier venu, premier servi". Toutefois, il importe de préciser que l'Etat peut, à titre exceptionnel, soumettre à concurrence les titres miniers et autorisations considérés comme actifs conformément à la réglementation en vigueur.

Pour être titulaire d'un titre minier ou autorisation, il faut que le demandeur soit éligible, ensuite que le périmètre sollicité soit libre et enfin que le promoteur introduise à la Direction Générale du Cadastre Minier un dossier conforme à la réglementation.

Tableau : Nombre de titres miniers et autorisations valides à la date du 31 juillet 202

Nature du titre minier et de l'autorisation	Nombre
Permis d'exploitation industrielle de substances de mines	23
Permis de recherche	279
Permis d'exploitation semi-mécanisée de substances de mines	15
Autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines	08
Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières	90
Autorisations d'exploitation semi-mécanisée de substances de carrières	02
Autorisation d'exploitation artisanale de substances de carrières	01
Autorisations de recherche de gîte de substances de carrières.	06
Total	424

Source : DGCM (Septembre 2024)

Son dossier sera examiné et nécessitera en fonction du type de titre minier d'un avis technique des structures partenaires que sont la Direction Générale de la Géologie et des Mines (DGMG), la Direction Générale des Carrières (DGC), le Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des Mines et du Fonds Minier de Développement Local (SP-CNM/FMDL) ou le Conseil Municipal.

Accès aux titres miniers : "premier venu, premier servi"

Le Cadastre minier contribue à la transparence dans le processus d'octroi des titres et autorisations. En effet, avec la modernisation du Cadastre minier par le lancement du système électronique de gestion des titres miniers, eMC+, le processus de traitement a connu une révolution en ramenant la gestion manuelle des dossiers physiques en second plan et en offrant un accès au public à l'information en temps réel et une visualisation graphique de tous les titres ainsi que leur statut en ligne.

Aussi, la codification unique de chaque titre minier suivant

le principe du "premier venu, premier servi" permet d'établir leur chronologie d'inscription et de respecter ledit principe lors du traitement pour les titres qui se superposent ou pour requérir l'avis écrit du détenteur du titre préexistant.

Enfin, les différents actes légaux entérinant les traitements des différentes demandes sont mis à la disposition du public via le Journal Officiel du Faso et les plateformes électroniques de diffusion de l'information du ministère chargé des mines. Pour les cas de rejet de demande, une notification est faite au demandeur avec mention des motifs du rejet.

En créant ainsi un accès de toutes les informations minières au public, le Cadastre garantit également sa transparence dans cette gestion des titres miniers et ce dans le respect des exigences de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

Innovations en cours au cadastre minier

En termes d'innovations, le DG Cadastre indique que l'adoption de l'arrêté portant procédure cadastrale

permet à l'Administration des mines de disposer d'un texte réglementaire fixant les délais de traitement pour chaque type de dossier et pour chaque structure intervenant dans le circuit de traitement afin de respecter les délais réglementaires fixés pour traiter les différentes demandes.

Par ailleurs, pour une meilleure efficacité du cadastre minier, la mise à jour du système électronique de gestion des titres miniers (eMC+) est en cours de démarrage afin de corriger les insuffisances du logiciel et de permettre les inscriptions des demandes de titres miniers en ligne directement tout en intégrant les plateformes nationales de paiement électronique pour des transactions rapides et en toute sécurité.

La Direction travaille également à mettre le maximum d'énergie à la réception en effectuant les vérifications documentaires et géométriques directement à la réception afin de filtrer au maximum tous les dossiers présentant des insuffisances.

Transition énergétique : une opportunité unique pour les femmes de participer activement à la transformation économique, sociale et environnementale, Dr Emma Marie Blanche Kantiono, Directrice générale de Essakane Solar

Essakane Solar est une entreprise burkinabé qui évolue dans la fourniture d'énergie solaire créée en 2016. Elle a une capacité de 15 mégawatts. Dr. Emma Marie Blanche Kantiono est la Directrice générale. Elle explique comment le secteur minier, grand consommateur d'énergie peut être bénéficiaire de cette transition énergétique, et comment les femmes peuvent mieux profiter des avantages de la transition énergétique ?



Dr Emma Marie Blanche Kantiono, Directrice générale de Essakane Solar

Selon vous, comment le Burkina Faso peut assurer la transition énergétique ?

Pour moi, la transition énergétique au Burkina Faso est un enjeu crucial pour le

développement durable du pays. Notre pays doit adopter une approche intégrée qui combine le développement des énergies renouvelables, l'amélioration des infrastructures, la réglementation favorable, et

l'implication de la communauté. Ainsi, le pays des Hommes Intègres pourra progresser vers une transition énergétique durable qui répondra aux besoins énergétiques actuels et futurs du pays.

Quel peut être la contribution spécifique des entreprises minières à la réalisation de la transition énergétique ?

Les entreprises minières sont de grandes consommatrices d'énergie qui peuvent jouer un rôle crucial dans la transition énergétique d'autant plus que cette consommation a un impact significatif sur l'environnement.

De mon point de vue, deux axes majeurs semblent importants à cet effet. En intégrant les approches suivantes, les entreprises minières du Burkina Faso peuvent d'une part, réduire leur propre impact environnemental, et d'autre part contribuer significativement à la transition énergétique du pays, tout en créant des bénéfices économiques et sociaux pour les communautés locales et le pays dans son ensemble. L'utilisation des énergies renouvelables sur leur site, comme le font déjà certaines sociétés, l'optimisation de l'efficacité énergétique : à travers la valorisation de leurs déchets et de leurs sous-produits miniers ; en

nouant des partenariats et en investissant dans la recherche ; l'engagement communautaire et la responsabilité sociale ; la réduction de l'empreinte carbone et la compensation carbone et l'adoption de normes et certifications durables

Comment le secteur minier, grand consommateur d'énergie peut être bénéficiaire de cette transition énergétique ?

Le secteur minier, en tant que grand consommateur d'énergie, peut non seulement contribuer à la transition énergétique, mais également en tirer des bénéfices significatifs à travers la réduction des coûts énergétiques, l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'accès à des financements et à des incitations, la réduction de l'empreinte carbone et l'amélioration de leur image de marque, la stabilité de l'alimentation électrique, la responsabilité sociale et le soutien aux communautés locales

En somme, le secteur minier peut non seulement réduire ses coûts et son impact environnemental grâce à la transition énergétique, mais aussi améliorer sa compétitivité, sa stabilité opérationnelle, et ses relations avec les parties prenantes. Ces avantages rendent la transition énergétique non seulement bénéfique pour l'environnement, mais aussi pour la rentabilité et la durabilité à long terme des entreprises minières.

Comment les femmes peuvent mieux profiter des avantages de la transition énergétique ?

La transition énergétique, représente une opportunité unique pour les femmes de participer activement à la transformation économique, sociale et environnementale mondiale. Il faut mettre en place

des mesures qui pourraient non seulement améliorer l'accès des femmes aux opportunités de la transition énergétique, mais aussi contribuer à une plus grande résilience des communautés et à une économie plus durable. Pour ma part, pour en tirer pleinement partie, certaines mesures et stratégies peuvent être adoptées à savoir l'éducation et la formation, c'est-à-dire encourager les femmes à acquérir des compétences techniques dans les domaines des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et des technologies vertes, l'entrepreneuriat féminin dans l'énergie en soutenant les initiatives entrepreneuriales des femmes dans les secteurs de l'énergie verte.

Il est essentiel d'intégrer davantage de femmes dans les rôles de leadership et de gouvernance dans les industries énergétiques. Cela peut se faire à travers des politiques qui promeuvent l'égalité des chances et la représentation équitable des femmes à tous les niveaux de décision, l'investissement dans des projets énergétiques locaux : de nombreuses femmes, notamment dans les zones rurales, pourraient bénéficier des projets locaux d'énergies renouvelables, comme les systèmes solaires domestiques ou les micro-réseaux électriques, la sensibilisation et le plaidoyer : encourager davantage les femmes à s'impliquer dans les mouvements environnementaux et à être des porte-paroles pour des politiques énergétiques inclusives ; l'accès au financement : Faciliter l'accès aux financements pour les projets de femmes dans le secteur de l'énergie est un levier essentiel. Cela inclut des prêts verts, des micro-crédits ou des fonds dédiés aux femmes entrepreneurs dans le domaine énergétique, la mise en place

de politiques favorables à l'inclusion : Les gouvernements et les entreprises doivent mettre en place des politiques qui promeuvent l'inclusion des femmes dans les métiers de l'énergie, notamment par le biais de quotas, de programmes de soutien à l'emploi et d'initiatives pour l'égalité salariale.

Ces mesures pourraient non seulement améliorer l'accès des femmes aux opportunités de la transition énergétique, mais aussi contribuer à une plus grande résilience des communautés et à une économie plus durable.

Je termine en disant que la transition énergétique n'est plus une option, c'est une nécessité. Ce qui compte maintenant, c'est notre capacité à transformer les défis en opportunités et à agir ensemble en conjuguant innovation, respect des écosystèmes, et inclusion des populations locales. C'est ainsi que nous pourrions réellement rénover ces secteurs pour un avenir plus durable et plus vert pour notre cher pays le Burkina Faso.

L'avenir repose sur notre capacité à trouver un juste équilibre entre exploitation des ressources minières et transition vers des sources d'énergie plus durables. Les mines sont indispensables pour les matériaux critiques des énergies renouvelables, comme les batteries et les technologies solaires, mais leur exploitation doit être responsable, respectueuse de l'environnement et des communautés locales. Les femmes ont un rôle essentiel à jouer dans cette transformation, et il est crucial que nous levions les obstacles qui limitent leur participation.

Interview réalisée par Elie KABORE

Fraude de l'or : 9,620 milliards FCFA recouvrés au profit du Trésor public en 2023

La Brigade nationale anti-fraude de l'or (BNAF) est née de la volonté des premières autorités du pays de lutter contre le fléau de la fraude en matière de commercialisation de l'or. Quelles sont les activités de la BNAF, ses acquis, sa contribution à la lutte contre la fraude de l'or ? Dr Aboubacar Sawadogo, Directeur général de la BNAF répond à ces questions.



Dr Aboubacar Sawadogo, DG de la BNAF est Juriste - Administrateur des services financiers et titulaire d'un doctorat en Sciences politiques. Il capitalise plus d'une dizaine d'années d'expérience professionnelle dans la formulation et le suivi-évaluation des politiques nationales (notamment la SCADD et le PNDES) et sectorielles. Il est par ailleurs auteur d'un ouvrage sur les politiques publiques Burkinabè paru en 2021.

Une partie de la production artisanale de l'or fait l'objet de fraude à la commercialisation : Avez-vous une idée sur l'ampleur de la fraude ?

Une idée de l'ampleur de la fraude relative à la commercialisation de l'or de production artisanale a été mise en exergue dans le rapport 2021-2022 sur l'état de la fraude à la commercialisation de l'or. Dans ce rapport la BNAF a souligné le fait qu'une grande quantité de l'or burkinabè fait l'objet de fraude chaque année et que cette fraude entretient d'importants flux financiers illicites.

S'agissant particulièrement de la fraude de l'or de production

artisanale, elle est faite à destination de pays voisins : Togo, Mali, Ghana, Côte d'Ivoire, Niger et Bénin. Suivant les sources, les données disponibles indiquent le fait qu'entre 9 et 30 tonnes d'or de production artisanale sortiraient illégalement du territoire national chaque année. D'où, un préjudice financier de centaines de milliards de francs CFA subit par l'Etat.

Quelle est la destination de cet or fraudé ?

Il n'y a pas un circuit mais des circuits de fraude avec des acteurs aux modes opératoires et aux destinations diversifiés.

Concernant les acteurs, à la lumière des dossiers instruits

par la BNAF, la fraude à la commercialisation de l'or est constatée chez tous les acteurs de la chaîne de commercialisation : artisans miniers, promoteurs de comptoirs d'achat et de vente d'or, titulaire de permis d'exploitation semi-mécanisée et sociétés minières industrielles.

A ceux-là, s'ajoutent des commerçants qui utilisent l'or comme un instrument monétaire permettant d'obtenir des devises dans le cadre de leurs activités commerciales à l'international.

Sur la destination de l'or objet de fraude, les données disponibles au niveau de la BNAF mettent en lumière le fait que la fraude en matière de commercialisation de l'or se fait à destination notamment de pays africains : Togo, Mali, Ghana, Côte d'Ivoire, Niger, Bénin, Rwanda, Ouganda. Des pays européens figurent sur la liste dont Suisse, Royaume-Uni, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Allemagne, Espagne. Les pays asiatiques : Inde, Japon et arabes : , Emirats Arabes Unis, Koweït, Arabie Saoudite.

Quel est leur mode opératoire ?

Le modus operandi des fraudeurs est diversifié. Il comprend notamment la non-teneur à jour des registres réglementaires, l'utilisation de matériels de pesée non conformes, la minoration des quantités d'or à exporter ou exportés, la non-déclaration au Burkina Faso des pays de destination de l'or et la non-déclaration de l'or exporté dans les pays de destination.

Comment la BNAF compte-t-elle lutter efficacement contre cette fraude de l'or ?

Entant qu'organe de coordination des activités de lutte contre la fraude de l'or, les premières actions de la BNAF visent à renforcer la synergie avec les autres acteurs de lutte contre la fraude, constitués entre autres des personnels de la douane, la police nationale, la gendarmerie, des Eaux et forêts, de la CENTIF et de l'Agent judiciaire de l'Etat (AJE) pour la défense des intérêts de l'Etat devant les juridictions. Cette synergie d'action correspond à l'esprit et à la lettre des dispositions qui régissent son fonctionnement.

Au-delà de ces professionnels de la lutte contre la fraude, la BNAF entend impliquer les populations dans cette lutte contre la fraude de l'or. Dans cette perspective, elle a développé, avec le soutien des premiers responsables du ministère en charge des mines, une application de participation citoyenne dénommée « Alertebnaf » dont le lancement est en cours de préparation. Alertebnaf a été développé en deux variantes : web et application mobile pour permettre aux citoyens où qu'ils soient de l'alerter sur des situations de fraude en matière de commercialisation de l'or.

Toujours dans l'optique de lutter efficacement contre la fraude de l'or, la BNAF a conduit le processus d'élaboration et d'adoption de la Stratégie nationale de lutte contre la fraude de l'or et des autres substances précieuses, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans le secteur des mines (SNLFO-BC/FT) pour la période 2024-2028. Elle a été adoptée par l'Arrêté conjoint n°2024-252/MEMC/MEFP du 2 juin 2024 portant adoption de la SNLFO-

BC/FT 2024-2028 et assortie d'un plan d'actions 2024-2026.

La SNLFO-BC/FT se veut le cadre de référence en matière de coordination de la lutte contre la fraude de l'or et des autres substances précieuses. Elle vise à réduire significativement la fraude en matière de commercialisation de l'or et des autres substances précieuses pour des impacts escomptés liés à l'accroissement des ressources générées au profit du Trésor public et à une minimisation des risques de blanchiment de capitaux dans le secteur des mines.

Depuis sa mise en place, quels sont les acquis de la BNAF ?

La BNAF comptabilise de nombreux acquis se rapportant à l'empêchement de plusieurs cas d'escroquerie qui visaient à faire passer pour de l'or des substances minérales qui n'étaient pas de l'or à l'occasion des transactions commerciales, la saisie de plus de 200 kg d'or réinjecté dans le circuit légal de la commercialisation, le recouvrement au profit du Trésor du public de plus de 11 milliards de francs CFA au titre des amendes, l'accompagnement de plusieurs artisans miniers non déclarés dans la régularisation de leurs situations.

Quels sont les points saillants du dernier rapport de la BNAF couvrant l'année 2023 ?

Le rapport 2023 sur l'état de la fraude en matière de commercialisation de l'or et des autres substances précieuses met en lumière le fait que les techniques de fraude les plus usitées par les fraudeurs en 2023 sont entre autres, les fausses déclarations, la contrebande et le blanchiment d'argent.

Au cours de cette année 2023, la BNAF a enregistré 39 affaires

de fraude à la commercialisation de l'or, en hausse par rapport à 2022 (28 affaires), 2021 (34 affaires) et 2020 (35 affaires).

La cartographie des activités frauduleuses enregistrées en 2023 par la BNAF révèle que 43% des infractions de fraude à la commercialisation de l'or sont liées à l'achat et à la vente de l'or sans agrément, carte d'artisan minier ou d'acheteur valide ; 27% à l'utilisation de matériel de pesée non conforme ou non certifié par les services de la qualité et de la métrologie ou tout autre structure administrative habilitée ; 9% à la non-teneur à jour des registres réglementaires de commercialisation de l'or et des autres substances précieuses ; 9% à l'absence de registres réglementaires de commercialisation de l'or et des autres substances précieuses ; 9% à la possession, la détention et le transport de l'or sans agrément, carte d'artisan minier ou d'acheteur valide et 3% à l'exploitation artisanale de l'or sans autorisation.

Quant aux zones géographiques du pays à forte activités de fraude à la commercialisation de l'or, elles sont par ordre d'importance décroissant les régions : du Centre ; du Centre-Ouest ; de la Boucle du Mouhoun ; du Sud-Ouest ; du Centre-Est ; du Centre-Nord ; de l'Est et des Hauts-Bassins.

L'activité de la BNAF sur l'ensemble du territoire national au cours de cette année 2023 a permis la saisie de 172,78512 Kg de faux lingots d'or utilisés dans les actes d'escroquerie portant sur des transactions illégales d'or. Elle a saisi 10,07563 kg d'or réinjectée dans le circuit légal et le recouvrement de plus de 9,620 milliards FCFA au profit du Trésor public.

Interview réalisée par Elie KABORE

Iamgold Essakane SA offre un terrain de basket-ball moderne à l'Université Joseph Ki-Zerbo

L'Université Joseph Ki-Zerbo est désormais dotée d'un terrain de basketball moderne, équipé selon les standards mondiaux. La réalisation de cette infrastructure d'environ 135 millions FCFA est le fruit de la collaboration entre la société minière Iamgold Essakane SA et Giants of Africa. La cérémonie d'inauguration est intervenue ce mardi 8 octobre 2024.

Pour Joe Touomou, représentant de Giants of Africa, cette dotation est une ferme volonté du fondateur, Masai Ujiri de tendre la main à la jeunesse africaine. De son observation : « l'infrastructure est l'un des maillons faibles du basketball africain ». C'est pour cette raison que leur investissement se fait dans le domaine de prédilection, à savoir le basketball. Cette réalisation s'inscrit dans le cadre de son projet Built Within qui ambitionne de construire 100 terrains en Afrique pour la promotion du basketball.

Iamgold Essakane SA octroie des bourses d'études à 08 enfants de ses travailleurs

La société minière Iamgold Essakane SA a octroyé 08 bourses d'études à 8 enfants de ses employés. La convention d'octroi de ces bourses, qui est à sa 3ème année, a été signée le vendredi 04 octobre 2024 entre les bénéficiaires et Iamgold Essakane. Au cours de ladite cérémonie, la direction générale d'Iamgold Essakane SA a invité les bénéficiaires à être de meilleurs étudiants tout en gardant les mêmes valeurs de l'excellence qui les ont permis d'être bénéficiaires de la présente édition.

Prévention et résolution des conflits miniers au cœur d'un échange entre entreprises minières, communautés locales et les autorités à Houndé

La Chambre des Mines du Burkina (CMB), en partenariat avec Endeavaour Mining, a organisé un atelier de dialogue et de partage d'expériences sur la prévention des conflits dans les zones minières. Sous le thème : « Prévention et résolution des conflits dans les zones minières : explorer les meilleures pratiques pour garantir un dialogue ouvert, inclusif et respectueux entre les entreprises minières, les communautés locales et les autorités locales », l'atelier a eu lieu le 3 octobre 2024 à Houndé.

Ganzourgou : La mine de SOMISA fait un don de matériel de plus de 59 millions CFA à la communauté locale

La Société des Mines de Sanbrado (SOMISA SA) a offert du matériel à la communauté locale. D'une valeur globale de 59,423 millions F CFA, le don est composé de kits d'installation des jeunes dans des métiers, d'un moulin à grain au profit des femmes, de

kits de production au profit de quatre (4) associations, des tables et des bancs au profit des populations des sites réinstallées. Ce don de SOMISA, exploitée par West African Resources, est inscrit dans son programme de développement communautaire. Ce don intervient après la formation de 120 bénéficiaires à savoir : (i) 60 jeunes de la commune de Boudry en 2022 dans les métiers notamment l'électricité, la maçonnerie, la menuiserie et la soudure par la mine et (ii) 60 femmes issues de 4 associations de Nedogo et Boudry en saponification et en teinture par un sous-traitant de mine. La cérémonie de remise symbolique du matériel est intervenue ce jeudi 26 septembre 2024 à Pilaka.

ITIE-Burkina : Le rapport ITIE 2022 adopté lors de la 3^{ème} session ordinaire de l'année 2024

Les membres du Comité de pilotage (COPIL) de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives du Burkina Faso (ITIE-Burkina) ont tenu leur 3ème session ordinaire de l'année 2024, le 11 octobre 2024 à Bobo-Dioulasso.

Dès son adhésion à l'ITIE en 2008, le Burkina Faso publie chaque année un rapport de conciliation.

Ce rapport est élaboré par un administrateur indépendant. Il fait la conciliation entre les déclarations faites par les sociétés minières d'une part et les déclarations de l'administration publique d'autre part. Le manque d'écart entre les 02 déclarations est synonyme de transparence dans la gestion du secteur minier. C'est dans cette optique que le rapport 2022 a été élaboré. Après le rapport 2022, l'ITIE Burkina sera entrain d'élaboration celui de 2023.

La mine de SOMISA octroie 2 bourses parmi les 10 meilleurs bacheliers du Bac 2024 dans la commune de Boudry

La Société des Mines de Sanbrado (SOMISA SA) a signé une convention d'octroi de 2 bourses avec 02 bacheliers (01 fille et 01 garçon) sélectionnés parmi les 10 meilleurs bacheliers de la session 2024 issus des 02 lycées de la commune de Boudry ayant obtenu de meilleures moyennes à l'examen du baccalauréat, session 2024. Au cours d'une cérémonie de signature, les 2 bénéficiaires ont reçu chacun un ordinateur portable. Cet octroi de bourse est à sa 3e édition. Par ce geste, SOMISA compte encourager l'excellence scolaire.

Pour cette 3e édition, Aminata Pitroipa et Abass Wangrawa sont les deux lauréats avec respectivement 13,58 et 12,71 de moyenne au baccalauréat série D. La bourse est renouvelable de la première à la troisième année et prend en compte les frais d'études, l'assurance-maladie, un suivi et un stage en fonction de la filière d'études du boursier.